

CABINET

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL  
ET DE LA FORMATION

DECISION

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
DES EAUX FORÊTS CHASSES ET PÊCHES

N° 029 /MNEPCP/CAB/SG/DSAF/SPT.

(/U la Constitution du 14 Janvier 1995 ;

(/U l'Ordonnance n° 93.008 du 14 Juin 1993, portant Statut Général de la Fonction Publique Centrafricaine ;

(/U le Décret n° 97.012 du 30 Janvier 1997, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Action pour la Défense de la Démocratie ;

(/U le Décret n° 97.015 du 18 Février 1997, portant nomination des Membres du Gouvernement d'Action pour la Défense de la Démocratie et son Additif n° 97.043 du 7 Avril 1997 ;

(/U le Décret n° 98.023 du 12 Février 1998, portant Organisation du Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches et fixant les attributions du Ministre ;

(/U le Décret n° 81.124 du 26 Novembre 1981, fixant les modalités de différents régimes de congé ;

(/U la demande de l'intéressé en date du 25 Mars 1998

DECIDE

Article 1er. - Un congé Administratif de deux (2) mois au titre des années 1997 - 1998 à passer à ZEMIO (Préfecture du Haut-M'Bemou) pour compter du 31 Août 1998 est accordé à Monsieur BUMBOLI Daniel-Blaise, Attaché d'Administration de 2ème Classe, 2ème Echelon, Chef de Service Administratif et Financier et du Matériel à la Direction du Centre Piscicole National de la Landjia à Bangui.

Article 2. - L'intéressé passant son congé à ZEMIO, voyagera à ses frais et prendra toutes les dispositions nécessaires pour rejoindre son poste dès l'expiration de son congé.

Article 3. - La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MNEPCP/CAB... 1  
-SG..... 1  
-DGSCx/DGSTRx.. 2  
-DGFP..... 1  
-DCF..... 1  
-DSAF/SPT..... 2  
-INTERESSE ... 1  
-COSSIER ..... 1  
-ARCHIVES ..... 2

FAIT A BANGUI, LE 20 JUIN. 1998

LE MINISTRE  
- Joseph G. N. G. N. B. A. -  
RCA - Bangui